

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 29 (1983)
Heft: 1

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES FÉDÉRALES

Articles repris du « Journal de Genève ».

Départements fédéraux : nouvelle donne sans surprise

Le Conseil fédéral, a procédé le 21 décembre en soirée à la nouvelle répartition des départements, une opération qui s'effectue à huis clos, la seule où même le chancelier de la Confédération n'est pas admis. L'affaire a été rapide et sans surprise. Comme l'on s'y attendait, Kurt Furgler quitte le Département de justice et police pour celui de l'économie publique. Il est remplacé par Rudolf Friedrich alors qu'Alphons Egli prendra en mains le Département de l'intérieur. Les autres départements ne changent pas de titulaire.

Il n'y a pas eu de divergence et la décision a été prise sans vote, a précisé le vice-chancelier Achille Casanova. La décision a en effet été extrêmement rapide. En 1979, où il est vrai la répartition des départements avait été profondément modifiée, la discussion avait pris plusieurs heures.

Il est vrai que la nouvelle composition du Conseil fédéral obéit à une certaine logique. On n'imaginait guère une mutation tant pour MM. Chevallaz et Ritschard, qui devraient quitter le gouvernement dans un avenir point trop éloigné, que pour MM. Aubert et Schlumpf, qui ont l'un et l'autre d'importants dossiers en train. Le désir de changement de M. Furgler était connu, ainsi que son goût pour l'Economie. Le Département de justice et police devrait convenir mieux que tout autre, excepté le Militaire, au juriste Rudolf Friedrich, alors que l'Intérieur devrait correspondre au tempérament d'Alphons Egli.

On attend avec intérêt les premiers pas des deux nouveaux conseillers fédéraux et ceux de Kurt Furgler dans son nouveau rôle de patron de l'Economie suisse, tant du fait de sa personnalité que de la situation économique. De lourds dossiers attendent ses deux nouveaux collègues : la révision de la Constitution pour M. Friedrich, la révision de l'assurance maladie et la 10^e révision de l'AVS pour Alphons Egli.

On verra le premier à l'œuvre dès la session extraordinaire de février, où sera traitée la question du nouveau droit de cité. Deux premières constatations s'imposent : Kurt Furgler, le fort en thème du Conseil fédéral, accède au Département de l'économie publique à un moment critique de la conjoncture. Les deux départements considérés comme les plus importants, celui de l'Economie publique, précisément, et celui de l'Intérieur, sont aux mains du PDC, alors que traditionnellement, l'un d'eux était détenu par les radicaux.

Daniel-S. Miéville

Coup de chapeau à Kurt Furgler
Ainsi, la rumeur qu'on répercutait, le pari qu'on se transmettait de bouche à oreille se sont avérés fondés : Kurt Furgler quitte, après onze ans, le Département de justice et police pour prendre le Département de l'économie publique. Il faut le faire. A Justice et Police, le Saint-Gallois a traité de grands dossiers. Citons la révision, par tranche, du droit de la famille, la législation sur les étrangers, celle sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers ; citons les grands affaires lancées, que ce soit le projet de révision totale de la Constitution et, surtout, la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Et puis, il y a eu l'action décisive dans l'affaire jurassienne, sans parler des cas d'interventions pour la sauvegarde de l'ordre et de la légalité. Il y a eu des échecs aussi.



Mais, dans l'ensemble, une action intense, parfois contestée, toujours conduite avec une volonté et une vision. Certains n'aiment pas Kurt Furgler, d'autres s'inquiètent de sa tournure d'esprit : il n'en reste pas moins que c'est un grand conseiller fédéral.

Or le voici qui prend à bras le corps l'Economie publique. Il faut une vitalité, une volonté, un goût de l'action politique étonnants pour se lancer, ainsi, dans de nouvelles aventures, au moment, justement, où les problèmes économiques tiennent la vedette, hantent les esprits. D'autres vont, à nouveau s'inquiéter : le tempo Furgler va-t-il pousser à un interventionnisme fâcheux ? Sans doute les représentants de l'économie privée étaient-ils plus rassurés quand ce département était entre les mains d'un radical zurichois bon teint. Ce sera aux interlocuteurs de Kurt Furgler de réagir, au besoin.

Aucun autre ancien ne change de département. L'autre démocrate-chrétien, Alphons Egli, reprend le témoin des mains de son coreligionnaire Hans Hürlimann. Le parti démocrate-chrétien occupe, ainsi deux ministères très importants. Le Lucernois va, notamment, être confronté avec la consolidation délicate de notre sécurité sociale.

Quant au radical Friedrich, il reprend le Département de justice et police qui devrait lui aller comme un gant. A lui de canaliser les nombreux élans donnés par son prédécesseur.

Voici le Conseil fédéral dans sa nouvelle composition, en état de marche. Bonne route pour se lancer dans l'année 1983.

Jacques-Simon Eggli